

Pôle d'Equilibre Territorial et Rural du Pays d'Arles

Référent : Madame Collange

04 90 49 35 50

petrdupaysdarles@ville-arles.fr

Liste des pièces adressées le 17/12/2019

à

Monsieur le Sous-Préfet d'Arles

DELIBERATIONS DU CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

2019.032 – AMI DESTINATION INFRA REGIONALE – ANIMATION DE LA DYNAMIQUE D'ACTEURS, ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D'ACTION – DEMANDE DE FINANCEMENT

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
17 présents dont 4
suppléants
Absents : 17
Procurations : 0
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
09.12.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Gilles AYMES (suppléant) ;

CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;

TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, , Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,

CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,

TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI;

Fait à Arles le 17 décembre 2019

ACCUSE DE RECEPTION :

Déposé en Sous-Préfecture d'Arles le :



CONSEIL SYNDICAL DU 16 DECEMBRE 2019

2019.032 – AMI DESTINATION INFRA REGIONALE – ANIMATION DE LA DYNAMIQUE D'ACTEURS, ACCOMPAGNEMENT ET MISE EN ŒUVRE DE LA STRATEGIE ET DU PLAN D' ACTIONS – DEMANDE DE FINANCEMENT

Nombre de bureau en
exercice : 24 sièges

Suffrages :
17 présents dont 4
suppléants
Absents :
Procurations : 0
Pour : 17
Contre : 0
Abstention : 0

Convocation du
09.12.2019

Etaient présents :

ACCM : Monsieur Lucien LIMOUSIN, , Monsieur Claude VULPIAN, Monsieur Guy CORREARD, Monsieur Mohamed RAFAÏ, Monsieur Nicolas KOUKAS, Monsieur Jacky PICQUET, Monsieur Pierre VETILLART (suppléant), Monsieur Gilles AYMES (suppléant) ;
CCVBA : Monsieur Hervé CHERUBINI, Monsieur Michel FENARD, Monsieur Jean MANGION, Bernard WIBAUX (suppléant) ;
TPA : Monsieur Jean-Marc MARTIN-TEISSERE, Monsieur Max GILLES, Monsieur Jean-Christophe DAUDET, , Monsieur Christian CHASSON, Monsieur Jean-Paul LAUGIER (suppléant),

Etaient excusés :

ACCM : Madame Nora MEBAREK, Monsieur Hervé SCHIAVETTI, Monsieur Bernard DUPONT, Monsieur Roland CHASSAIN, Monsieur Dominique TEIXIER,
CCVBA : Monsieur Laurent GESLIN, Madame Pascale LICARI,
TPA : Jean-Claude MARTARELLO, Monsieur Michel PECOUT, Monsieur Bernard REYNES, Monsieur Luc AGOSTINI;

Rapporteur : Monsieur Michel FENARD

Vu la délibération du 17 mars 2017 du Conseil régional approuvant le Plan de croissance de l'économie touristique (Schéma régional de développement touristique Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur 2017-2022) ;

Vu le cadre d'intervention de la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur et l'appel à manifestation d'intérêt « Destinations infrarégionales » ;

Vu la délibération du PETR n° 2018.011 actant l'engagement du territoire du Pays d'Arles dans une candidature à l'appel à manifestation d'intérêt « destinations infrarégionales »,

Vu la délibération du PETR n° 2019.022 portant création d'un emploi temporaire de chargé.e de mission développement et promotion touristique du Pays d'Arles ;

Vu la délibération du PETR n° 2019.0xx autorisant la signature avec la Région d'un contrat d'objectifs dans le cadre de l'AMI Destination infra-régionale – Destination Provence Pays ;

Le contexte :

Monsieur le Président expose que la Région, par délibération du 17 mars 2017 a approuvé son Plan de croissance touristique pour la période comprise entre 2017 – 2022 et engagé ensuite une procédure d'appel à manifestation d'intérêt afin de favoriser l'émergence de destinations touristiques

infra-régionales plus fortes, qui alimentent l'économie touristique locale et s'appuie sur ses marques ombrelles Provence – Alpes – Côte d'Azur.

La candidature du Pays d'Arles a été retenue à l'AMI « Destinations infrarégionales » réunissant les acteurs touristiques autour d'une démarche collaborative à l'échelle de son territoire.

La démarche collective engagée en novembre dernier a permis la réalisation d'une stratégie touristique partagée fondée sur une destination commune et qui porte l'ambition d'une croissance touristique voulue et non subie, articulée autour de :

- o Une stratégie autour de quatre axes majeurs :
 - Agir groupés pour s'affirmer comme destination majeure de la marque Provence,
 - Renforcer les retombées économiques touristiques,
 - Asseoir une offre de poids centrée sur le client,
 - Améliorer l'efficacité digitale de la destination.
 -

- o D'un plan d'actions pluriannuel :
 - Sélection d'une offre remarquable : thèmes phares de la destination et activités recommandées
 - Offre d'activité Destination : outils de lisibilité et d'appropriation par les prescripteurs locaux
 - Développer l'offre vélo globale destination (comprenant 4 sous actions)
 - Circulation du touriste : ateliers accélérateurs de solutions associant élus et professionnels
 - Des temps de promotion conjointe pour la destination
 - Faire évoluer l'affichage web de la destination
 - Plate-forme de commercialisation : stratégie et dispositif digital de vente des entreprises du territoire
 - Chantier d'observation internet de séjour
 - Equiper la destination d'un nom/identité faisant consensus.
 -

Considérant la mission confiée au PETR par les EPCI du territoire de structurer l'infra-destination et d'articuler les acteurs autour d'une dynamique de croissance touristique maîtrisée : stratégie promotionnelle, renforcement de l'offre, articulation infra destination et marque Provence, renouvellement marketing et digital ;

Considérant l'engagement des acteurs publics du tourisme du Pays d'Arles, OTI (Communauté d'agglomération Arles-Crau-Camargue-Montagnette, Alpilles en Provence, OTI Terre de Provence), OT stations classées (Arles, Les Baux-de-Provence, Maussane-Les-Alpilles, Les Saintes-Maries-de-la-Mer), PNR des Alpilles, PNR de Camargue et PETR du Pays d'Arles dans la signature d'un contrat d'objectifs avec la Région SUD – Provence Alpes Côte d'Azur ;

Considérant, le co-pilotage du contrat d'objectifs par la Région SUD et PETR du Pays d'Arles ;

Considérant l'animation intense et continue que suppose l'approche collaborative de cette démarche et la mise en action de son ambition ;

Le PETR du Pays d'Arles sollicite une subvention de la Région pour un appui à l'ingénierie interne et certaines prestations permettant de conduire les missions suivantes :

- l'animation de la dynamique d'acteurs, pour un accompagnement à la mise en œuvre de la stratégie et du plan d'actions
- la mise en œuvre de l'action 1
Sélection d'une offre remarquable
- la mise en œuvre partielle de l'action 9 (étape 1 : définir le nom collectivement)
Equiper la destination d'un nom/identité faisant consensus
- la mise en œuvre du volet 2020 de l'action 4
Circulation du touriste : ateliers accélérateurs de solutions associant élus et professionnels

Cette première demande d'appui vise les actions ayant été priorisées et nécessitant de ce fait un démarrage dès le début de l'année 2020.

Le montant de la subvention sollicitée pour l'année 2020 s'élève à 13.960 €, selon le plan de financement suivant :

DEPENSES	2020	RESSOURCES	2020
Salaires et charges	51 500 €	Région AMI régionale - 20 %	13 960 €
Chargé de mission (12 mois)	48 000 €		
Stagiaire (6 mois)	3 500 €		
Charges variables	11 800 €	Autofinancement Pays (3 EPCI) - 80 %	55 840 €
- frais de déplacement	3 800 €	EPCI participations	
- frais de réception (presta)	4 000 €	ACCM =	27 920 €
- Communication, presse	4 000 €	TPA =	18 986 €
		CCVBA =	8 934 €
Prestations externalisées	5 000 €		
- Honoraires, prestataires, experts, intervenants	5 000 €	<i>Lorsqu'il s'agira des budgets d'actions, la clef de répartition des participations intégrera également les OT classés et les PNR's en tant que contributeurs aux côtés des EPCI.</i>	
Charges fixes	1 500 €		
- charges locatives			
- entretien des locaux			
- locaux assurances			
- maintenance informatique			
TOTAL	69 800 €	TOTAL	69 800 €

Je vous demande, mes chers collègues, de bien vouloir :

- 1 - **VALIDER** les termes de la demande de financement ci-dessus mentionnée ;
- 2 - **AUTORISER** Monsieur le Président du PETR du Pays d'Arles à soumettre une demande de subvention à la Région pour l'action présentée ci-dessus ;

3 - **PRECISER** que les dépenses et recettes correspondantes à cette action seront inscrites au budget de l'exercice et suivants.

4° - **AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document nécessaire au bon traitement de cette demande.

LA DELIBERATION SOUMISE AU VOTE EST ADOPTEE A L'UNANIMITE DES MEMBRES PRESENTS

Le Président

